



No de résolution
ou annotation

99-03-17

Que Madame Laurence-Thalie Oberson, directrice du Service Sports, culture, loisirs et vie communautaire, soit et est par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h35.

ADOPTÉE



MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 22 mars 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 4 avril 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu temporaire de ses séances, tel que dûment adopté par la résolution numéro 38-02-17, le **mardi quatrième jour du mois d'avril deux-mille-dix-sept (2017)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents messieurs et mesdames les conseillers Jocelyne Brossard, Louise Cormier, Daniel Lamanque, Martin Gélinas, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Brossard, mairesse suppléante. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière adjointe ainsi que M. Serge Courchesne, sont également présents.



No de résolution
ou annotation

Madame la mairesse Jocelyne Bates est absente.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signature d'une entente découlant de la négociation du régime de retraite des employés cadres
3. Autorisation de signature d'une entente découlant de la négociation du régime de retraite des employés cols blancs
4. Autorisation de signature d'une entente découlant de la négociation du régime de retraite des employés cols bleus
5. Autorisation de signature d'une lettre d'entente modifiant la convention collective des employés cols blancs
6. Autorisation de signature d'une lettre d'entente modifiant la convention collective des employés cols bleus
7. Autorisation de signature d'une entente en vertu du règlement 795-16 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ou d'utilité publique avec Gestion immobilière Desco inc.
8. Révision des limites municipales le long de la Route 132 – Analyse économique conjointement avec la Ville de Saint-Constant
9. Période de questions du public
10. Levée de la séance

100-04-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

101-04-17

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DÉCOULANT DE LA NÉGOCIATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT la négociation entre la Ville et le groupe d'employés cadres suite à l'adoption de la Loi 15 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ladite entente par le groupe des cadres;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames Jocelyne Bates, mairesse, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que Danielle Chevette, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente et modifier le code des conditions de travail des employés cadres en conséquence.

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque vote contre la proposition.

Mesdames les conseillères Jocelyne Brossard et Louise Cormier ainsi que monsieur le conseiller Michel Béland votent pour.



No de résolution
ou annotation

CONTRE : 1

POUR : 5

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

102-04-17

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DÉCOULANT DE LA NÉGOCIATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS

CONSIDÉRANT la négociation entre la Ville et les employés cols blancs suite à l'adoption de la Loi 15 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ladite entente par les employés cols blancs;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames Jocelyne Bates, mairesse, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que Danielle Chevrette, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

103-04-17

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DÉCOULANT DE LA NÉGOCIATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

CONSIDÉRANT la négociation entre la Ville et les employés cols bleus suite à l'adoption de la Loi 15 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ladite entente par les employés cols bleus;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames Jocelyne Bates, mairesse, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que Danielle Chevrette, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

104-04-17

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE MODIFIANT LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS

CONSIDÉRANT la négociation entre la Ville et les employés cols blancs au sujet de la rémunération des employés pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 30 mars 2017;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'acceptation de ladite entente par les employés cols blancs;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames Jocelyne Bates, mairesse, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que Danielle Chevrette, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque vote contre la proposition.

Mesdames les conseillères Jocelyne Brossard et Louise Cormier ainsi que monsieur le conseiller Martin Gélinas votent pour.

CONTRE : 1 POUR : 5

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

105-04-17

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE MODIFIANT LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS

CONSIDÉRANT la négociation entre la Ville et les employés cols bleus au sujet de la rémunération des employés pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre les parties le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT l'acceptation de ladite entente par les employés cols bleus;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames Jocelyne Bates, mairesse, Me Caroline Thibault, directrice des services juridiques et greffière ainsi que Danielle Chevrette, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque vote contre la proposition.

Mesdames les conseillères Jocelyne Brossard et Louise Cormier ainsi que monsieur le conseiller Martin Gélinas votent pour.

CONTRE : 1 POUR : 5

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

106-04-17

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE EN VERTU DU RÈGLEMENT 795-16 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX OU D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC GESTION IMMOBILIÈRE DESCO INC.

CONSIDÉRANT le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT le programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur central du parc d'affaires;

CONSIDÉRANT la planification de développement de la Ville de Sainte-Catherine pour le pôle Léo;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la densité du projet de construction proposé pour le développement du pôle Léo;

CONSIDÉRANT la création de richesse significative;

CONSIDÉRANT la Route 132 comme axe de transport collectif structurant;

CONSIDÉRANT la construction d'une collectrice desservant un équipement de transport collectif;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité de convenir d'une entente en vertu du règlement 795-16 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ou d'utilité publique avec Gestion immobilière Desco inc., lesquelles ententes prévoient notamment et de façon non limitative, les grands paramètres suivants pour le partage des investissements :

Obligations de la Ville de Sainte-Catherine :

- La Ville de Sainte-Catherine construit une collectrice desservant le pôle Léo;
- La Ville de Sainte-Catherine s'engage à acquérir des terrains, le cas échéant, en vertu du PPU du secteur central du parc d'affaires, dans le but d'atteindre les objectifs de développement du pôle Léo et à les revendre au coût de revient à Gestion immobilière Desco inc.;
- La Ville de Sainte-Catherine cède à Gestion immobilière Desco inc. l'emprise de l'actuelle rue Léo.

Obligations de Gestion immobilière Desco inc. :

- Gestion immobilière Desco inc. cède à la Ville de Sainte-Catherine l'emprise nécessaire à la construction de la nouvelle collectrice, celle-ci exempte de sol contaminé;
- Gestion immobilière Desco inc. donne à la Ville de Sainte-Catherine les garanties financières requises, proportionnelles au risque encouru par la Ville pour la construction de la collectrice desservant le pôle Léo;
- Gestion immobilière Desco inc. construit les rues locales et les cède à la Ville de Sainte-Catherine.

Que la mairesse (ou le maire suppléant) et la greffière (ou la greffière adjointe) soient et sont par la présente, autorisées à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

107-04-17

**RÉVISION DES LIMITES MUNICIPALES LE LONG DE LA ROUTE 132
– ANALYSE ÉCONOMIQUE CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE
SAINT-CONSTANT**

CONSIDÉRANT l'intérêt des deux municipalités d'étudier les limites municipales communes;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'orientation 2 du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine qui prévoit de développer, redévelopper, requalifier les terrains adjacents à la Route 132 dans une perspective de boulevard urbain et de corridor de transport en commun structurant intégrant une mixité des usages;

CONSIDÉRANT l'orientation 5 du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine qui prévoit la Route 132 dans une perspective de développement durable et de boulevard urbain comme corridor de transport en commun métropolitain structurant à vocation multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT l'objectif 2 de l'orientation 5 du plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Catherine qui prévoit favoriser la réorganisation des terrains et leur utilisation à des fins mixtes, résidentielles, commerciales ou de bureaux;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Louise Cormier et il est résolu à l'unanimité de procéder à une analyse économique, conjointement avec la Ville de Saint-Constant, laquelle analyse est évaluée entre 15 000 \$ et 20 000 \$ et que les deux municipalités partagent les honoraires à parts égales, pour une contribution maximale de 10 000 \$ chacune.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.


108-04-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Daniel Lamanque propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h45.

ADOPTÉE


MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE


ME CAROLINE THIBAUT
GREFFIÈRE

Ce 5 avril 2017

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2017.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.


Serge Courchesne, trésorier